

Communiqué législatif

Numéro 36
Quatrième trimestre 2009

Division des pensions et placements, Service de l'actuariat

Marc Robichaud
Directeur
Pensions et placements

Justin Belliveau
Actuaire adjoint

Rita Poirier
Adjointe administrative

Bernice Gallant
Préposée aux pensions

Régime de pension des employés et employées

Ce genre de communiqué a pour objectif de vous renseigner au sujet des plus récentes modifications législatives régissant les régimes de pension et divers aspects du fonctionnement de votre régime. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme d'information et de communication d'Assomption Vie à l'intention des employeurs, des membres des comités de retraite et des employés participant à votre régime de pension. Le présent communiqué traite des sujets récents concernant les régimes de pension ainsi que de la reprise financière de 2009.

Nous vous encourageons à en transmettre une copie à vos employés.

À la recherche d'un système cohérent

Comme l'affirme Keith Ambachtsheer, il est grand temps de tirer du bric-à-brac que constitue le système canadien des régimes complémentaires un système cohérent assorti d'un objectif et d'un plan précis. Dans le « 2009 Annual Benefactors Lecture » publié par le C.D. Howe Institute, Keith Ambachtsheer propose un plan en deux volets visant à transformer les ententes de régimes complémentaires en un système intégré et efficace. Selon lui, la réforme devrait s'inspirer des principes de conception des régimes de retraite pour cibler une norme de vie postactive qui soit adaptée, réalisable et abordable. Cette norme consisterait à donner à tous les travailleurs une occasion simple, accessible et portable de cotiser à des régimes de retraite caractérisés par des cibles explicites de remplacement postactif du revenu. Elle permettrait aussi de veiller à ce que toutes les formes d'épargne retraite bénéficient d'un traitement égal en matière d'imposition, de réglementation et de divulgation dans tous les secteurs de la main-d'œuvre canadienne et de faire en sorte que les structures de gestion des régimes et de prestation soient efficaces, transparentes et rentables. Pour passer de la théorie à la pratique, il faut moderniser les règles et les règlements dépassés sur les régimes supplémentaires et créer un régime de retraite simple et économique pour les travailleurs qui n'en ont pas.

Le Canada n'imposera pas de changement aux provinces

Si le gouvernement canadien presse les provinces de trouver des moyens de relever l'épargne-retraite, il ne les obligera toutefois pas à en modifier le système, affirme Ted Menzies, secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Lorsqu'ils se réuniront le 18 décembre prochain à Whitehorse, au Yukon, les représentants fédéraux et provinciaux recevront un rapport sur les pensions. Bien que cette étude propose des solutions, les décisions seront laissées à la discrétion de chaque province. Le gouvernement fédéral examinera les résultats de la recherche présentée pour trouver des solutions du côté du secteur privé et des moyens d'utiliser le système d'imposition pour encourager la population. Sa position est de favoriser l'épargne-retraite, sans imposer des régimes obligatoires, et d'inciter les provinces à collaborer pour que tous les Canadiens soient « traités sur un pied d'égalité ».

L'ICA formule d'importantes recommandations

Selon *Pension Pulse*, la publication d'Heenan Blaikie, le rapport de l'Institut canadien des actuaires (ICA), intitulé « Rééquiper maintenant le système de pension défaillant, pour un meilleur avenir : Les actuaires canadiens préconisent des changements », devrait être pris en compte par les ministres des Finances du Canada pour la préparation de la réunion sur la réforme des régimes de retraite qui aura lieu en décembre. Ce rapport renferme des recommandations très importantes en faveur d'une réforme qu'on réclame de plus en plus. En fait, il en contient dix et elles portent sur les régimes à prestations déterminées, y compris un appel aux organismes de réglementation de mettre au point une approche fondée sur des principes de surveillance et de contrôle des régimes de retraite. Il les incite aussi à créer des fiducies de sûreté de pension financées par les employeurs qui permettraient à ces derniers de cotiser à des fiducies séparées pour amortir les déficits de solvabilité; ces

Régime de pension des employés et employées

cotisations pourraient être restituées à l'employeur si le régime est intégralement financé par la suite.

Le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, a entrepris l'examen de nombreux points prioritaires, mais, selon l'Institut canadien des actuaires (ICA), il lui faudra s'attaquer en profondeur aux éléments susceptibles de renforcer le cadre juridique pour résoudre les problèmes fondamentaux de financement de la retraite et assurer les prestations aux retraités et aux participants. Parallèlement, il est nécessaire de créer un contexte qui incitera les employés à cotiser à des régimes de pension à prestations déterminées ou à les maintenir en place. Dans cette optique, l'ICA pense, par exemple, qu'il est fondamental de faire passer la limite de l'excédent actuariel des caisses de retraite de 10 % à 25 %. Il serait toutefois étonnant que les promoteurs profitent de cette occasion, sauf s'il existe un mécanisme leur permettant d'avoir un meilleur accès aux fonds inutilisés une fois la sécurité des prestations assurée.

Allègement pour la Nouvelle-Écosse

Le gouvernement de Nouvelle-Écosse a mis en place des mesures d'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité qui profiteront aux administrateurs et promoteurs de régime au lendemain de la crise financière de 2008 qui a secoué les marchés boursiers mondiaux, indique McInnes Cooper dans son bulletin *Legal Update* sur les retraites et les prestations. Ces mesures sont celles annoncées par le précédent gouvernement en avril dernier. Elles permettront à la province de s'aligner sur les mesures déjà prises ailleurs au Canada au début de l'année. Elles prévoient principalement l'allongement de la période d'amortissement pour les déficits de solvabilité d'une durée de 5 à 10 ans, et ce, qu'ils soient existants ou nouveaux. Dans les cinq premières années cependant, il se peut qu'aucune modification ne soit apportée aux régimes en matière d'augmentation des prestations (sauf si le coût des prestations a été intégralement financé) ou de réduction des cotisations des employés. Ces mesures ne permettront pas aux promoteurs de régimes d'utiliser des lettres de crédit comme instruments de placement.

Des signes encourageants pour l'économie

L'économie canadienne montre des signes de rétablissement, se réjouit Pierre Ouimet, chef de la

stratégie d'UBS Global Asset Management. À la réunion annuelle de l'Association des conseillers en gestion de portefeuille du Canada, il a déclaré s'attendre à ce que la demande nationale continue à grimper et à ce que la santé du marché de l'emploi reste meilleure que celle du marché américain. En outre, des signes de reprise du marché canadien du logement ont également des répercussions positives sur la confiance des consommateurs et alimentent un retour à la consommation.

Des gestionnaires optimistes face à l'économie

Les gestionnaires de placement institutionnels sondés par Northern Trust Global Advisors au troisième trimestre de 2009 ont quasiment tous exprimé leur optimisme face à l'économie. Alors que 83 % d'entre eux s'attendent à ce que les gains de l'entreprise augmentent au cours du trimestre prochain, 84 % prévoient une accélération de la croissance mondiale au cours des six prochains mois. Ils hésitent cependant à parler de nette remontée ou de victoire et évoquent une certaine fragilité dans le système. Les trois quarts d'entre eux (76 %) s'attendent à ce que les taux d'intérêt se maintiennent du fait de l'hésitation des banques centrales à décider d'une augmentation qui pourrait décourager les premiers signes de reprise.

Le système de retraite canadien au quatrième rang mondial

Le système de revenu de retraite du Canada se classe au quatrième rang d'un indice mondial des retraites qui compare des systèmes publics et privés de partout dans le monde et les classe en fonction de leur pertinence, de leur viabilité et de leur intégrité. Le tout premier Melbourne Mercer Global Pension Index attribue la première place aux Pays-Bas, suivis par l'Australie, la Suède et le Canada. Il recommande néanmoins que le Canada améliore son système de façon à augmenter l'étendue de la couverture des régimes professionnels de retraite des employés (système plus rentable), à adopter un mécanisme veillant à ce que l'épargne-retraite volontaire soit véritablement utilisée pour la retraite, à repousser l'âge de la retraite en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie et à favoriser l'épargne des ménages. Le Japon arrive au dernier rang de cette étude.